

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 3104

présenté par
M. Alfandari

à l'amendement n° 2426 de M. Laisney

ARTICLE 3

À l'alinéa 4, après le mot :

« demandent »

insérer les mots :

« aux communes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement de précision permet de s'assurer que le référent préfectoral adresse sa demande quant à l'identification de zones d'accélération complémentaires aux communes qui sont à l'origine du recensement.